

Décret N° 2013/227 du 8 juillet 2013 portant ratification de l'accord de prêt combiné des ressources de la Banque Islamique de Développement (BID) d'un montant de 1,74 million de dollars US, équivalent approximativement à 1,16 million de dinars islamiques, soit environ 922 millions de FCFA, et des ressources du Fonds de solidarité pour le développement (FSID) d'un montant de 2,54 millions de dollars US, équivalent approximativement à 1,69 million de dinars islamiques, soit environ 1,34 milliard de FCFA, conclu le 8 mai 2013 entre la Banque Islamique de Développement (BID) et la République du Cameroun, pour le financement du Programme d'amélioration de la productivité agricole des petits exploitants (APAPE).

Le Président de la République,

Vu la Constitution;

Vu la loi N° 2012/014 du 21 décembre 2012 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2013.

Vu le décret W 20111408 du 9 décembre 2011 portant organisation du gouvernement ;

Vu le décret N° 2013/084 du 15 mars 2013 habilitant le ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT), à signer avec la Banque islamique de développement (BIO), un accord de prêt combiné des ressources de la Banque Islamique de Développement (BID) d'un montant de 1,74 million de dollars US, équivalent approximativement à 1,16 million de dinars islamiques, soit environ 922 millions de FCFA, et des ressources du Fonds de solidarité pour le développement (FSID) d'un montant de 2,54 millions de dollars US, équivalent approximativement à 1,69 million de dinars islamiques, soit environ 1,34 milliard de FCFA, pour le financement du Programme d'amélioration de la productivité agricole des petits exploitants (APAPE).

Décrète:

Article 1^{er} - Est ratifié l'accord de prêt combiné des ressources de la Banque Islamique de Développement (BID) d'un montant de 1,74 million de dollars US, équivalent approximativement à 1,16 million de dinars islamiques, soit environ 922 millions de R:FA, et des ressources du Fonds de solidarité pour le développement (FSIO) d'un montant de 2,54 millions de dollars US, équivalent approximativement à 1,69 million de dinars islamiques, soit environ 1,34 milliard de R:FA, conclu le 8 mai 2013 entre la Banque islamique.de développement (BIO) et la République du Cameroun, pour le financement du Programme d'amélioration de la productivité agricole des petits exploitants (APAPE).

Article 2 - Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal officiel en français et en anglais.

Yaoundé, le 8 juillet 20 13
Le Président de la République,
(é) Paul BIYA